

COMPTE-RENDU

de la séance du Conseil Municipal

mercredi 29 novembre 2017 à 18 h 30

.....
L'an deux mille dix sept et le vingt neuf du mois de novembre, à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de La Bastide de Sérou, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain METGE, Maire de la commune.

PRESENTS : Guy Artigues, Denis Cambus, Fabien Carrère, Jocelyne Dupuy, Gilbert De Sacramento, Alain Metge, Yves Micas, Didier Piquemal, Annie Rouquette et Chantal Thibout

EXCUSÉS : Huguette Déjean, Jean-Paul Foncel, Romain Nunez et Chantal Thibout

ABSENT : Paul Rogalle

Secrétaire de séance : Annie Rouquette

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique

➤ Approbation

Monsieur le Maire appelle les membres du conseil municipal à se prononcer sur le compte-rendu de la séance du mardi 24 octobre 2017 à 18 h 15. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

➤ Délibérations

N° 2017-85 : Demande de subvention de 117 animation jeunes, de l'association « pro Séronais » et d'un collectif d'associations du Séronais pour l'animation « Soleils d'Hiver-Noël Partagé » organisé le samedi 16 décembre à La Bastide de Sérou

Par 10 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, 0 procuration

le Conseil Municipal accepte de verser une subvention de 300 € à 117 animation jeunes pour l'animation « Soleils d'Hiver- Noël partagé 2017 »

N° 2017-86 : Avenant n°02 marché de maîtrise d'œuvre : 10 080,00 € ht

Par 10 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, 0 procuration

le Conseil Municipal valide l'avenant n° 02 de la maîtrise d'œuvre.

N° 2017-87 : Avenant n°01 marché de l'OPC (Ordon. Pilotage Coord.) : 983,50 € ht

Par 10 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, 0 procuration

le Conseil Municipal valide l'avenant n° 01 de l'OPC.

N° 2017-88 : Cession d'une partie du jardin du Presbytère à M. Thierry Pros et Mme Jacqueline Pauly

Par 10 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, 0 procuration

le Conseil Municipal accepte la cession d'une partie du jardin du Presbytère (3,5 m maximum en fonds de jardin aux conditions ci-après : installer une clôture rigide pour séparer les 2 terrains, tous les frais seront à leur charge (géomètre, acte administratif,...), chaque acquéreur doit confirmer par écrit son accord en rappelant les conditions.

N° 2017-89 : Prêt à la Caisse des Dépôts et Consignations pour le village de vacances : 1 350 000 €. Rembt sur 25 ans, périodicité trimestrielle, taux livret A + 1 %

Par 10 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, 0 procuration

le Conseil Municipal valide la proposition de la CDC.

N° 2017-90 : Montant total des travaux de rénovation et extension du village de vacances :

- Travaux : 2 939 273,43 € ht
- Honoraires : 676 726,67 € ht
- Total dépenses : 3 616 000 €**

- Subventions : 1 816 000 €
- Prêt : 1 800 000 €
- Total recettes : 3 616 000 €**

Par 10 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, 0 procuration
le Conseil Municipal valide le montant total des dépenses et recettes.

N° 2017-91 : Rénovation toiture du JAS par les membres de l'ACCA. Prise en charge financière sous forme de subvention pour 1 600 € (2 000 €-TVA)) ou paiement direct des factures aux entreprises pour un total de 2 052.24 €

Par 10 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, 0 procuration
le Conseil Municipal propose à l'ACCA soit de verser une subvention de 1 600 € ou de régler les factures directement aux entreprises pour un total de 2 052.24 €.

N° 2017-92 : CDD durée 6 mois (35h) accroissement temporaire activité

Par 10 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, 0 procuration
le Conseil Municipal autorise le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

➤ **DIVERS**

- Déposer une pré-candidature auprès de la Région dans le cadre du plan d'accompagnement des bourgs-centres (traverse village, place mairie, champ de mars, porte de Foix, mille clubs et toiture halle)
- Titularisation de 2 adjointes techniques 2^{ème} classe chargées de l'entretien ménager des bâtiments communaux
- Bilan à mi-mandat des projets réalisés, en cours et à venir qui seront présentés à la réunion publique du samedi 02 décembre à 10 h à l'espace Jean-Nayrou

La séance est levée à 20 h 45.

Le Maire,
Alain METGE.

